Université Lumière Lyon 2

LE GUIDE DU LOGEMENT

2024-2025

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Erasmus+ Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Bienvenue en France

SOMMAIRE

BUREAU DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX
PRÉAMBULE

06 S'INSTALLER À LYON

Les étapes de recherche d'un logement 06

Comment cibler sa recherche ? 08
Les démarches de recherche 08
Où vivre dans la région lyonnaise ? 12

Budget installation et vie à Lyon 13
Le budget à prévoir 13
Le coût par type de bien 14
Les frais supplémentaires 16
Les aides pour le logement 17
Les bons plans à Lyon 18

20 LES DIFFÉRENTES OPTIONS DE LOGEMENT ET DE PRESTATAIRES

L'hébergement temporaire 21
Les résidences universitaires publiques 23
Les résidences universitaires privées 24
Les foyers pour étudiants 25
Les logements dans le parc privé 26
Les logements intergénérationnels et solidaires 26
La colocation 27
La sous-location 29

30 VISITER UN LOGEMENT

Les question à poser 30
Les questions possibles du bailleur 30
Votre fiche de visite 31

32 EMMÉNAGER DANS SON APPARTEMENT

Avant d'emménager 33
Connaître ses droits 33
Constituer son dossier locatif 34
Le contrat de bail 36
Le dépôt de garantie 36
La caution 36
L'état des lieux d'entrée 37

S'installer dans son logement 37
Prendre une assurance habitation 37
Ouvrir le gaz, l'eau et l'électricité 38
Se meubler 38
Abonnement téléphonique et internet 38

39 DÉPART DE LYON

Quitter son logement 40
L'état des lieux de sortie 40
La restitution du dépôt de garantie 40

Définitions et lexiques 41

Annexes 42

Numéros utiles 43

LE BUREAU DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le BEI accueille les étudiantes et étudiants internationaux.

Venez nous voir sur les deux campus :

Campus Berges du Rhône (Lyon)
Bâtiment Bélénos, 2ème étage
Arrêt Tram T2 Centre Berthelot
Public : étudiantes et étudiants en échange, étudiantes et étudiants hors échange

Campus Porte des Alpes (Bron)
Maison de l'Étudiant, 1er étage
Bureau MDE.107
Arrêt Tram T2 Europe-Université
Public : étudiantes et étudiants hors échange

Pour prendre RDV, réservez un créneau sur Affluence :
https://affluences.com/bureau-des-etudiantes-internationaux/reservation

Contactez-nous via e-mail à : **accueil-bei@univ-lyon2.fr**

PRÉAMBULE

Ce guide a pour objectif de vous aider dans votre installation à Lyon en vous expliquant ce qu'il faut prévoir en termes de budget, de documents à apporter et en vous donnant des consignes importantes.

N'hésitez pas à contacter les organismes référencés dans ce guide afin de vous aider dans vos démarches.

Bien que la Direction des Relations Internationales (DRI) ne soit pas spécialiste de l'immobilier, nous restons à votre disposition pour vous aiguiller dans votre recherche et pour vous orienter vers les organismes en mesure de répondre à vos besoins.

Dans la mesure où il y a aujourd'hui une forte demande de logements à Lyon, nous vous conseillons de commencer vos recherches très tôt. N'attendez pas votre arrivée à Lyon pour commencer vos recherches car cette ville accueille beaucoup d'étudiantes et d'étudiants. Beaucoup de logements seront déjà réservés pour la rentrée. Si vous n'avez pas trouvé de domicile à votre arrivée, contactez-nous afin de bénéficier d'une aide personnalisée.

LES ÉTAPES DE RECHERCHE D'UN LOGEMENT

FRISE CHRONOLOGIQUE

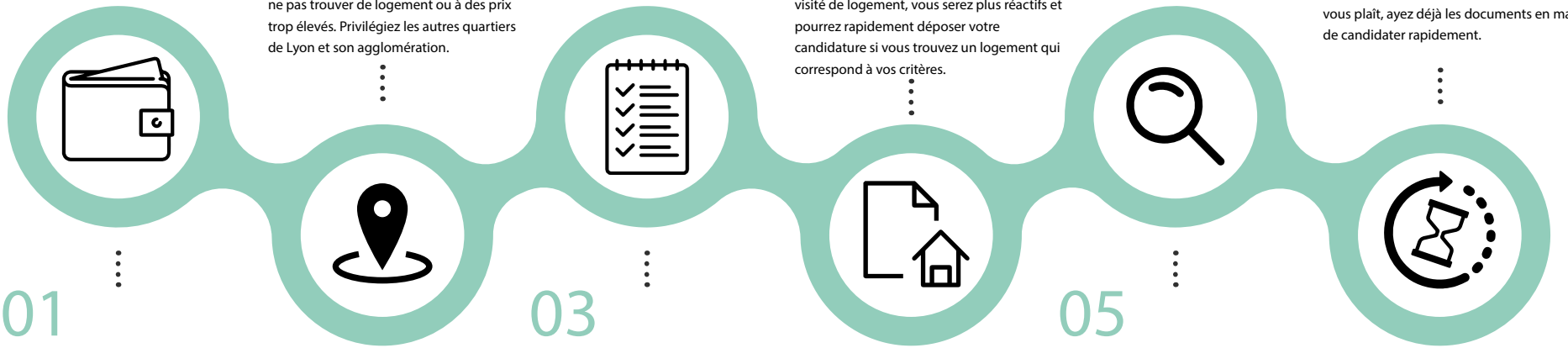

01

DÉFINIR SON BUDGET

Avant de vous lancer dans la recherche d'un logement, renseignez-vous sur le coût de la vie et calculez votre budget moyen pour chaque mois (loyer avec les charges et dépenses mensuelles).

02

CIBLER SA RECHERCHE

La demande en centre-ville est extrêmement forte, vous risquez donc de ne pas trouver de logement ou à des prix trop élevés. Privilégiez les autres quartiers de Lyon et son agglomération.

03

DÉFINIR SES BESOINS

Faites une liste des critères auxquels votre logement devra répondre en les classant du plus au moins important.

04

CONSTITUER SON DOSSIER

Préparez votre dossier locatif en avance, même si vous n'avez pas encore trouvé et/ou visité de logement, vous serez plus réactifs et pourrez rapidement déposer votre candidature si vous trouvez un logement qui correspond à vos critères.

05

RECHERCHER ACTIVEMENT

Il faut être très efficace pour repérer les annonces de logements qui s'ajoutent au fil des jours. Dédiez une heure de votre journée afin de faire le repérage des logements qui pourraient vous intéresser.

06

PERSÉVÉRER

Trouver un logement qui vous correspond est difficile, mais si vous persévérez, vous finirez par trouver. Dès que vous repérez une annonce qui vous plaît, ayez déjà les documents en main afin de candidater rapidement.

COMMENT CIBLER SA RECHERCHE ?

LES DÉMARCHES À FAIRE : COMMENT S'ORGANISER ?

La recherche de logement est un processus qui peut prendre du temps. Il est donc recommandé de commencer ses recherches le plus tôt possible afin de trouver son logement avant la rentrée universitaire **(cf. annuaire p.20)**

Définir ses besoins

Afin de cibler efficacement les types de bien qui pourraient vous intéresser, il est important de prendre le temps de définir ses besoins en fonction de plusieurs critères (liste non exhaustive) :

- **Critères d'habitation :** la superficie du logement, un logement meublé ou vide, un lave-vaisselle, un micro-onde, etc.
- **Critères économiques :** le loyer, les frais d'agence et/ou les charges supplémentaires du logement, etc.
- **Critères géographiques :** l'emplacement, du logement, les transports en commun aux alentours etc...
- **Typologie du logement :** appartement, studio, colocation, chambre étudiante, etc.

Une fois cette liste bien définie, classez-les critères en fonction de leur impoirtance et cherchez un logement en fonction de votre classement. Gardez en tête que vous ne trouverez pas forcément un logement qui répondra à tous vos critères, mais l'essentiel et de s'en approcher le plus précisément possible et de trouver un logement qui vous fasse vous sentir chez vous.

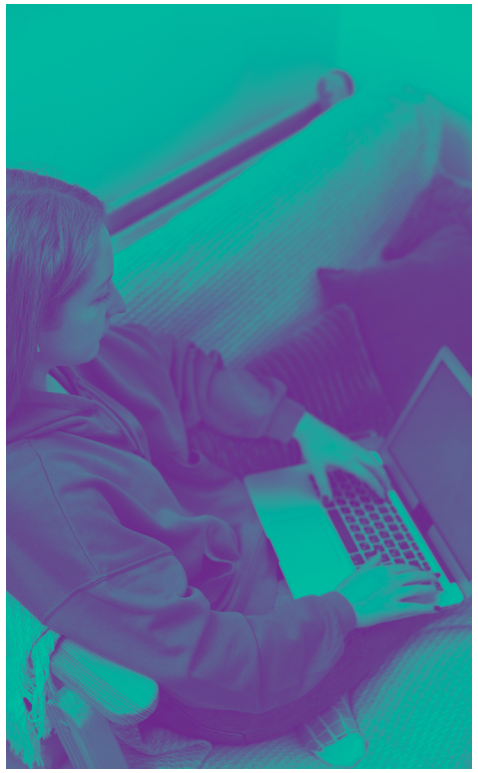

COMMENT CIBLER SA RECHERCHE ?

Nos conseils

LES ÉTAPES À SUIVRE LORSQUE VOUS SÉLECTIONNEZ UNE ANNONCE DE LOGEMENT

1. Sélectionner les annonces qui vous intéressent selon l'emplacement, le loyer, la disponibilité, le type de logement.
2. Téléphoner afin de vérifier si l'offre sélectionnée est toujours valable ou si d'autres logements de même type sont disponibles.
3. Demander les détails du logement qui ne sont pas présentés dans l'annonce : le coût des charges, le mode de chauffage (collectif, individuel, à gaz, électrique).
4. Depuis l'étranger : demander s'il est possible de consulter des photos du logement (sur internet, par email, etc.)
5. Convenir d'une date pour la visite du logement (attention si vous avez un empêchement le jour de la visite, il est souhaitable de prévenir le/la propriétaire ou l'agence immobilière rapidement).
6. Préparer les pièces à fournir avant de visiter le logement afin de pouvoir rapidement déposer sa candidature si le logement correspond à votre recherche.

COMMENT CIBLER SA RECHERCHE ?

Soyez vigilant !

Pour toute recherche de logement avant votre arrivée, faites attention et évitez de payer avant d'avoir signé un contrat. Visitez, si possible, d'abord le logement avant de vous engager financièrement.

Il existe plusieurs types d'arnaque (liste non exhaustive) :

LES FAUSSES ANNONCES

Elles sont très fréquentes sur les sites de vente en ligne comme Leboncoin.fr ou sur les réseaux sociaux comme Facebook.
L'annonceur présente un bien immobilier avec des photos volées d'un logement qui n'existe pas ou bien qui appartient à quelqu'un d'autre. L'escroc vous demandera généralement de payer une somme d'argent (en liquide, virement bancaire, chèque ou par d'autres moyens) avant de disparaître et de vous laisser sans réponse. Par ailleurs, méfiez-vous des annonces mentionnant « homme seul, recherche colocataire femme ».

LES PRIX TROP ÉLEVÉS OU TROP BAS

Si vous voyez un logement dont le loyer est en-dessous ou dépasse la moyenne des prix de loyer à Lyon, il faut vous méfier.
Loyer trop élevé : vous êtes en droit de vous demander si le prix fixé correspond aux tarifs moyens de l'immobilier à Lyon.
Loyer trop bas : vérifiez si le logement existe bel et bien ou si le logement est en bon état pour que vous puissiez y habiter.

DES FRAIS INJUSTIFIÉS

Le propriétaire peut tenter de vous faire débourser des frais supplémentaires non indiqués dans le contrat de bail, or ceci est une escroquerie. Gardez en tête que le loyer est convenu et précisé dans le contrat de bail : prenez le temps de le lire attentivement avant de signer.
Attention : **vous ne devez pas payer plus que ce qui est indiqué dans le contrat de bail**

DÉPÔT DE GARANTIE NON RESTITUÉ

Pour éviter que votre dépôt de garantie ne soit déduit, lors de votre départ du logement, veillez à ce que l'état des lieux soit le même que lors de votre arrivée. Gardez bien le document d'état des lieux d'entrée signé par vous et le propriétaire.
Ce document est précieux car il décrit précisément l'état de conservation de votre logement et vous permet de prouver l'état des lieux à votre arrivé.

LES LOGEMENTS INSALUBRES

Un logement insalubre est un logement qui présente des risques pour la santé ou la sécurité de son occupant. Il est essentiel d'éviter les anonces proposant des lieux non conformes comme des caves, des garages, des greniers ou tout autres lieux qui ne sont pas prévus pour accueillir des locataires.

L'ABSENCE DE DOCUMENT D'ÉTAT DES LIEUX

Ce document qui accompagne le contrat de location décrit l'état du logement et de ses équipements, à l'entrée dans les lieux du futur locataire et à sa sortie. Certains propriétaires, afin de pouvoir soutirer injustement le dépôt de garantie à la fin du séjour, ne fournissent pas ce document !

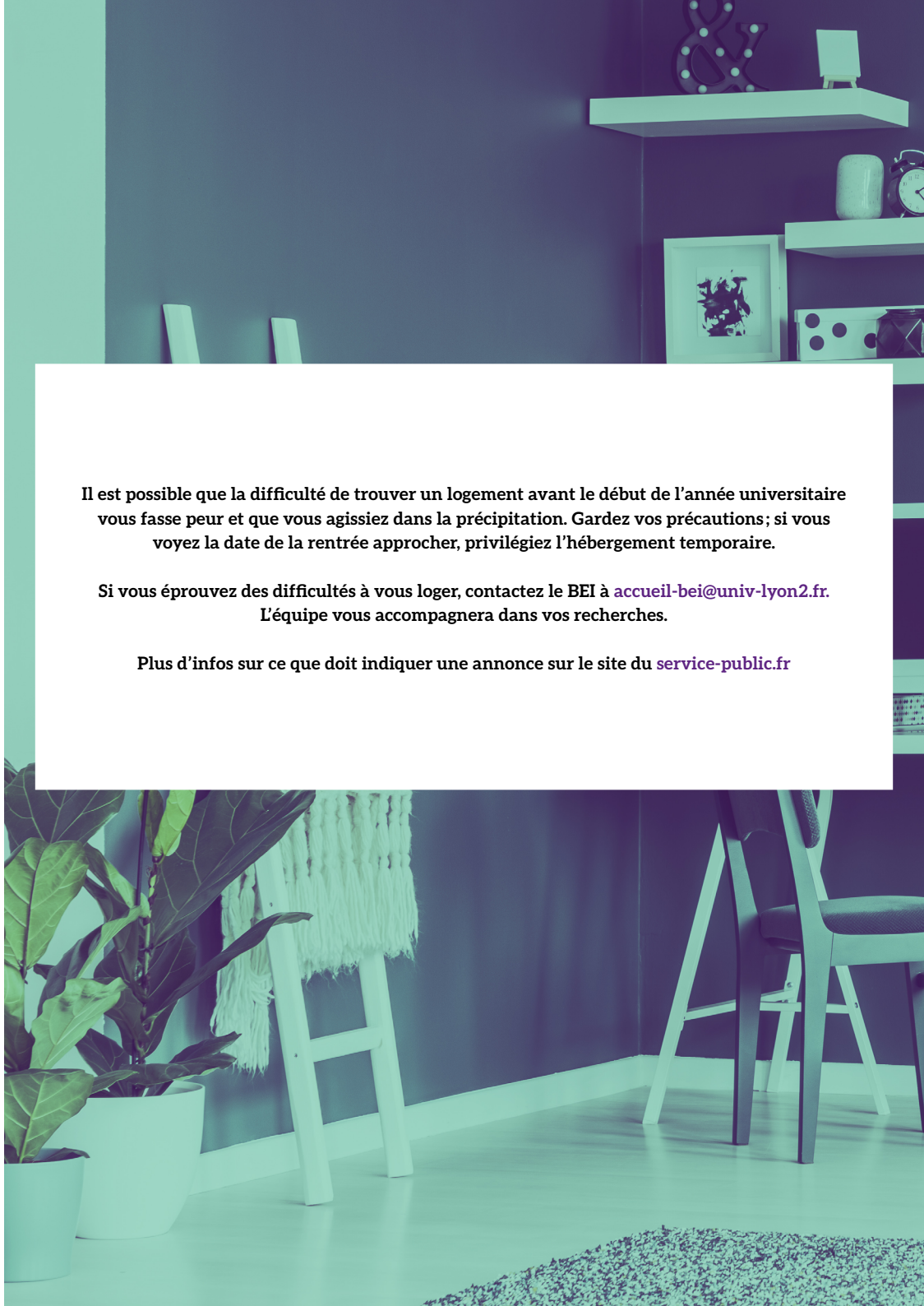

Il est possible que la difficulté de trouver un logement avant le début de l'année universitaire vous fasse peur et que vous agissiez dans la précipitation. Gardez vos précautions ; si vous voyez la date de la rentrée approcher, privilégiez l'hébergement temporaire.

Si vous éprouvez des difficultés à vous loger, contactez le BEI à accueil-bei@univ-lyon2.fr. L'équipe vous accompagnera dans vos recherches.

Plus d'infos sur ce que doit indiquer une annonce sur le site du service-public.fr

COMMENT CIBLER SA RECHERCHE ?

OÙ VIVRE DANS LA RÉGION LYONNAISE ?

Comme dans toutes les grandes villes, le marché immobilier à Lyon est varié.

La taille du logement, le quartier, la présence de transports en commun à proximité impactent le montant du loyer.

Il faut prendre en compte plusieurs facteurs lors de votre recherche de logement : la distance entre le futur logement et le lieu de vos cours à l'Université, les moyens de transport à votre disposition et votre budget.

Il y a une forte concurrence pour les logements peu chers en centre-ville, près des commerces, restaurants, bars, et du campus Berges du Rhône (BDR). Souvent les étudiantes et étudiants veulent à tout prix rester en centre-ville et ignorent les bonnes affaires hors de cette zone. Il ne faut pas hésiter à regarder les villes dans l'agglomération lyonnaise telles que Saint-Priest, Bron, Vénissieux, Villeurbanne, Oullins, etc.

Lyon est divisé en 9 arrondissements. Les codes postaux à Lyon commencent tous par 6900, le dernier chiffre vous indique l'arrondissement. Les codes postaux pour les villes autour de Lyon sont :
Bron-69500 ; Villeurbanne-69100 ; Vénissieux-69200 ; Caluire-et-Cuire-69300 ; Oullins-69600 ; Saint-Priest-69800 ; Vaulx-en-Velin-69120 ; Saint-Etienne-4200 ; Sainte-Foy-Lès-Lyon-6911 ; Vienne - 38200.

Le Grand Lyon bénéficie d'un réseau de transports publics développé (Transports en Commun Lyonnais TCL), d'un système de location publique de vélo à moindre frais (Vélo'v).
La ville est très abordable à pied.

N'hésitez pas à utiliser la fonction « itinéraire » du site des TCL quand vous recherchez un logement afin d'avoir une idée du trajet train-campus. Vous pouvez également télécharger l'application afin de regarder les trajets et moyens de transport mis à votre disposition depuis votre téléphone.

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

LE BUDGET À PRÉVOIR

Calculer son budget

Il faut calculer le budget en fonction des dépenses mensuelles et de vos ressources personnelles afin de pouvoir établir une estimation de votre budget par mois.

Attention, il faut calculer le budget du 1er mois différemment de celui du reste de l'année !

Vous aurez des sommes à débourser avant votre installation dans votre logement notamment le dépôt de garantie, versé avant la signature du contrat de bail et souvent équivalent à 1 ou 2 mois de loyer en avance. Vous pouvez également être amené à payer d'autres frais supplémentaires (comme des frais d'agence si vous passez par une agence immobilière).

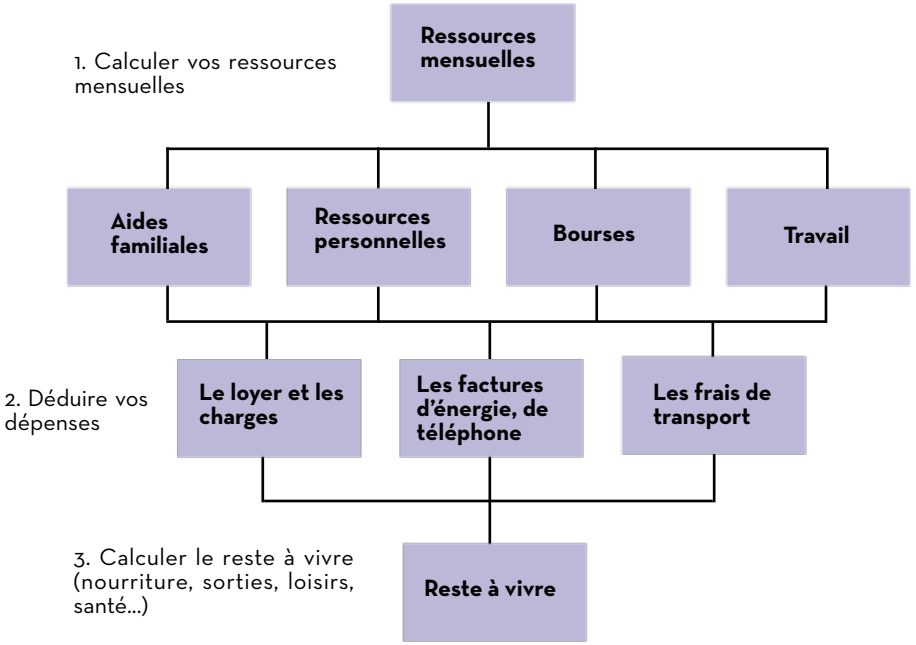

Pour calculer votre budget de manière simplifiée : www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

LE COÛT PAR TYPE DE BIEN

Il s'agit d'une estimation des prix selon le type de logement que vous recherchez. Les prix peuvent varier en fonction de la zone géographique (que vous soyez à Lyon ou dans son agglomération).

Selon le type de logement et le prix du loyer, vous pouvez choisir la colocation pour partager les frais et payer moins. Les loyers dépendent aussi de la région où se situe le logement.

LE TYPE DE BIEN		PRIX DU LOYER
Studio	Une pièce à vivre, « chambre », « salon » et « cuisine » compris.	Entre 500 et 800 euros
T1/F1	Une pièce principale avec cuisine séparée.	Entre 500 et 900 euros
T1/F1 bis	Une cuisine qui donne sur la pièce à vivre, une chambre séparée.	Entre 700 et 900 euros
T2/F2	Une pièce à vivre, une cuisine séparée ou une cuisine « ouverte », et une chambre séparée. Les T2/ F2s possèdent une superficie plus importante que les T1/ F1s.	Entre 700 et 1200 euros
T3/F3	Une pièce à vivre, une cuisine séparée ou « ouverte », 2 chambres séparées.	Entre 800 et 1800 euros

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

Estimation du budget de vie nécessaire à Lyon

Il faut compter un budget moyen d'environ 950€ par mois pour vivre correctement à Lyon.

Voici un tableau répertoriant les différentes dépenses à prévoir à titre indicatif :

LOYER (HORS RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE PUBLIQUE)	500 à 800€/mois
ASSURANCE HABITATION RESPONSABILITÉ CIVILE (LIABILITY)	60€ à 80€/an
ÉLECTRICITÉ, GAZ, EAU	80€/mois
ABONNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN LYONNAIS (TCL)	18-25 ans : 25€/mois 26-27 ans : 25€/mois si étudiant 26-64 ans : 72,60€/mois +5€ carte
REPAS AU RESTAURANT UNIVERSITAIRE	À partir de 3,30€/repas
COURSES ALIMENTAIRES	250€/mois
TÉLÉPHONIE/INTERNET	20 à 40€/mois

LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Selon le type de logement, l'agence par laquelle vous passez ou le particulier, vous aurez des factures supplémentaires à débourser. Il est donc important de prendre en compte ces frais supplémentaires en plus du loyer lors de votre recherche de logement et du calcul de votre budget.

Notez que les frais indiqués sont à titre indicatif. Selon le logement et la manière dont vous l'aurez trouvé, vous n'aurez pas les mêmes dépenses à débourser avant votre installation et pendant l'occupation du logement.

LES DÉPENSES LIÉES À L'ARRIVÉE DANS VOTRE LOGEMENT	
ASSURANCE HABITATION	Vous aurez des dépenses obligatoires liées à votre installation dans votre logement comme le dépôt de garantie et la souscription à une assurance habitation obligatoire qui vous seront demandés avant la signature du bail. Il est aussi possible que vous ayez à payer des frais de réservation d'un logement et/ou des frais de dossier auprès de votre bailleur, notamment si vous passez par une agence. Informez-vous au préalable auprès du bailleur. Il est important de prévoir le budget du premier mois en conséquence.
DÉPÔT DE GARANTIE/CAUTION (1 À 2 MOIS DE LOYER)	
FRAIS DE DOSSIER/D'AGENCE (DE 200 € À 1 MOIS DE LOYER)	
FRAIS DE RÉSERVATION (ENTRE 20 ET 50 % DU MONTANT DU LOYER) *	
FRAIS D'INSTALLATION *	Ameublement et ouverture des comptes (électricité et internet...)

* Cela dépend si vous louez votre logement auprès d'une agence ou d'une plateforme qui vous facture des frais supplémentaires.

LES DÉPENSES À LA CHARGE DU LOCATAIRE LE RESTE DE L'ANNÉE	
L'ÉLECTRICITÉ	Les dépenses dont le locataire doit s'acquitter peuvent être comprises dans le loyer du logement (indiqué charges comprises), mais elles peuvent être également des dépenses à prendre en compte en plus du prix du loyer. Si certaines de ces charges ne sont pas comprises dans le loyer, il faudra faire les démarches nécessaires pour ouvrir les compteurs d'électricité, d'eau et de gaz auprès de fournisseurs. (Voir lexique)
L'EAU (FROIDE/CHAUDE)	
LE GAZ	
LE CHAUFFAGE (ÉLECTRIQUE/GAZ)	

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

LES DÉPENSES À LA CHARGE DU BAILLEUR	
CHARGES DES RÉPARATIONS LIÉES À L'IMMEUBLE ET DES GROS TRAVAUX	Certaines dépenses ne sont pas à votre charge et doivent être assumées par le bailleur, surtout en ce qui concerne les travaux qui empêchent le bon fonctionnement du logement. Il a également la responsabilité du bon fonctionnement des équipements communs fonctionnent comme, par exemple, l'ascenseur ou le portail.
LA RÉPARATION DES ACTES DE VANDALISME	
LE RENOUVELLEMENT DE L'INSTALLATION D'EAU ET DE CHAUFFAGE DANS LES APPARTEMENTS ET LES PARTIES COMMUNES	

LES AIDES POUR LE LOGEMENT

Les étudiantes et étudiants internationaux peuvent bénéficier de l'aide au logement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) à condition que le bail et la quittance de loyer soient à leur nom.

Toutefois, il est possible d'obtenir une aide au logement même si votre nom ne figure pas sur le bail, à condition :

- De signer un bail de sous-location
- Que le propriétaire vous donne son accord écrit.

Pour les étudiantes et étudiants non européens, un visa de long séjour portant la mention CESEDA R133-3 6° est également nécessaire.

La demande se fait en ligne sur le **site internet de la CAF**, dès que le bail aura été signé :

Caisse d'Allocations Familiales de Lyon
67 Boulevard Vivier Merle
69003 Lyon
Du lundi au vendredi de 8h-13h et 13h-16h
(fermé le jeudi après-midi)
www.caf.fr

Il existe deux types d'aides, non cumulables (c'est à dire que vous ne pouvez bénéficier que d'une seule aide à la fois, même si vous êtes éligibles aux deux dispositifs) :

- L'Aide Personnalisée au Logement (APL)
- L'Allocation Logement à caractère Social (ALS)

Elles varient en fonction du loyer et de la zone d'habitation, du revenu du/de la locataire et de ses charges familiales, de la nature du logement et du lieu d'habitation. En fonction du loyer, l'aide peut aller jusqu'à 298 euros par mois maximum pour une seule personne.

Elle est versée à compter du deuxième mois durant toute la durée du bail de location. Toutefois, le traitement du dossier peut prendre plusieurs mois.

Conseil important

Si vous n'avez pas obtenu votre titre de séjour, renvoyez votre dossier d'aide au logement incomplet à la CAF dès que vous aurez signé votre contrat de location. Vous enverrez la copie de la carte de séjour en cours de validité dès que vous la recevrez. Dans cette attente, vous pouvez joindre votre attestation de dépôt de dossier et de prolongation d'instruction sur l'ANEF (Administration Numérique pour les Étrangers en France)

Pour plus de renseignements sur les aides au logement existantes, lisez **l'article de Lyon Campus** > aides au logement étudiant :

https://www.lyoncampus.com/vivre/les-aides-au-logement-etudiant

BUDGET INSTALLATION ET VIE À LYON

LES BONS PLANS À LYON

En tant qu'étudiante ou étudiant, vous pouvez bénéficier d'avantages, des tarifs réduits et d'offres exclusives au sein de la Métropole de Lyon. Il peut parfois être compliqué d'avoir accès à toutes sortes de commodités (alimentation, produits hygiénique et autres équipements).

Il existe plusieurs offres pour les étudiantes et étudiants qui peuvent faire face à des difficultés, voici quelques exemples :

Se nourrir à petit prix

STRUCTURE	OFFRE(S)
VRAC Lyon Métropole lyon.vrac-asso.org	Distribution gratuite de cagettes alimentaires
AGORAé Lyon 2 gaelis.fr/agorae-2	Vente de produits alimentaires à -90%
1CabasPour1Etudiant 1cabaspour1etudiant.fr	Parrainage entre l'étudiant et une famille Don de cabas de produits de première nécessité
Cop1 cop1.fr/ville/lyon	Distribution gratuite de panier de produits alimentaires et de première nécessité
Délivr'aide delivraide.org	Réception gratuite d'un panier repas et autres produits directement à votre domicile
Secours populaire https://www.secourspopulaire.fr/	Distribution gratuite de cagettes alimentaires
Linkee https://linkee.co/	Distribution gratuite de cagettes alimentaires
Episcia https://www.univ-lyon3.fr/episcia-lepicerie-sociale-et-solidaire	Vente de produits alimentaires à prix réduits
Epicentre https://epicentre-lyon.fr/	Vente de produits alimentaires à prix réduits
EPIFREE https://www.lyoncampus.com/vivre/se-nourrir/annuaire-alimentation-et-precarite-etudiante/detail/epifree-saint-andre	Épicerie gratuite (sur réservation de créneau)
Collectif de Solidarité Etudiante https://www.cselyon.org/	Épicerie gratuite (sur réservation de créneau)

Vous pouvez consulter d'autres offres sur ces annuaires : www.lyoncampus.com/vivre/se-nourrir/annuaire-alimentation-et-precarite-etudiante et https://mesaides.universite-lyon.fr/me-nourrir/

Les commerces avec des prix étudiants

STRUCTURE	OFFRE(S)
Papeterie Servet www.pleinciel.fr	-10% pour les étudiants sur tous les achats effectués en magasin hors cartouches d'encre et toner
Pressing du stade 04 78 58 53 17	-15% de remise pour les étudiants
ENVIE Rhône rhone.envie.org	Ordinateur, multimédias et électroménagers reconditionnés
Laverie Lyon 1 www.laverielyon1.fr	Laverie ouverte de 7h à 22h 7 jours sur 7. La lessive et l'assouplisant sont offerts et directement injectés dans la machine

Vous pouvez consulter d'autres offres sur cet annuaire :
www.lyoncampus.com/vivre/les-commerces-amis-des-etudiants

LES DIFFÉRENTES OPTIONS DE LOGEMENT ET DE PRESTATAIRES

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Malgré vos efforts, il est possible que vous n'arriviez pas à trouver de logement avant votre arrivée à Lyon. Dans ce cas vous pourriez avoir besoin d'un logement temporaire.

Les listes ci-après recensent quelques organismes proposant une offre de logement temporaire à moins de 40€/nuit selon les disponibilités.

POUR LES JEUNES ET/OU ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Bed & CROUS
Les étudiantes et étudiants peuvent désormais séjourner dans une résidence universitaire pour un séjour d'une nuit à moins d'un mois.
www.bedandcrous.com

Auberge de Jeunesse Lyon Centre
Vieux Lyon, 41-45 Montée du Chemin Neuf,
69005 Lyon
Tél : 04 78 15 05 50
https://www.hifrance.org/auberges-de-jeunesse/lyon-centre/

Le CISL
103 Boulevard des Etats-Unis,
69008 Lyon
Tél : 04 37 90 42 42
www.cis-lyon.com

Le Flâneur Guesthouse
56 rue Sébastien Gryphe,
69007 Lyon
Tél : 04 78 02 09 18
www.leflaneur-guesthouse.com

L'Alter'Hostel
L'Alter'Hostel propose des dortoirs de 6 à 16 personnes ainsi qu'un dortoir féminin.
www.alter-hostel.com

SLO Hostel Life
Le SLO propose des chambres de 1 à 8 personnes.
www.slo-hostel.com

Away Hostel
L'Away Hostel propose des dortoirs de 1 à 8 personnes.
www.awayhostel.com

HO36 Hostels
Le HO36 propose des dortoirs de 1 à 6 personnes.
36 rue Montesquieu,
69007 Lyon
Tél : 04 37 70 13
www.ho36hostels.com

Lyon Campus
Informations pratiques sur le logement et la vie à Lyon
www.lyoncampus.org
https://www.lyoncampus.org/contact/

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRES PRIVÉES

De courte ou longue durée, avec des chambres meublées et des services variés (coin cuisine, déjeuner, internet, etc.) inclus selon la résidence.

POPINNS
Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.popinns.org.
Tél : +33 (0)4.72.78.03.04 (du lundi au vendredi de 9h30 à 17h)
Location à partir de 2 mois.

LES STUDELITES
Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.studelites.com
Tél : 04.75.40.80.25
Location d'1 à 6 mois.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

STUDEA Nexity
Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.nexity-studea.com
https://guide-etudiant.nexity-studea.com/
Location nuitée, hebdomadaire, mensuelle

STUDILOGE
Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.studilodge.fr
Location nuitée à partir de 35€/nuit.

CHEZ LES PARTICULIERS

Se renseigner au préalable sur les tarifs, variables. Voici quelques exemples des services offrant un hébergement chez un particulier.

Locations court séjour
- www.airbnb.fr
- www.abritel.fr
- www.booking.com

Couch Surfing
Site internet pour un hébergement gratuit chez l'habitant de courte durée, principalement destiné aux voyageurs.
www.couchsurfing.com

SOS Canapé
Dispositif d'hébergement lancé par l'association ESN Cosmo Lyon
Hébergement gratuit de 2 à 5 jours
www.esnlyon.org/page/2333892-sos-canape

Morning Croissant
Plateforme dédié à la location de logement de moyenne et longue durée.
www.morningcroissant.fr

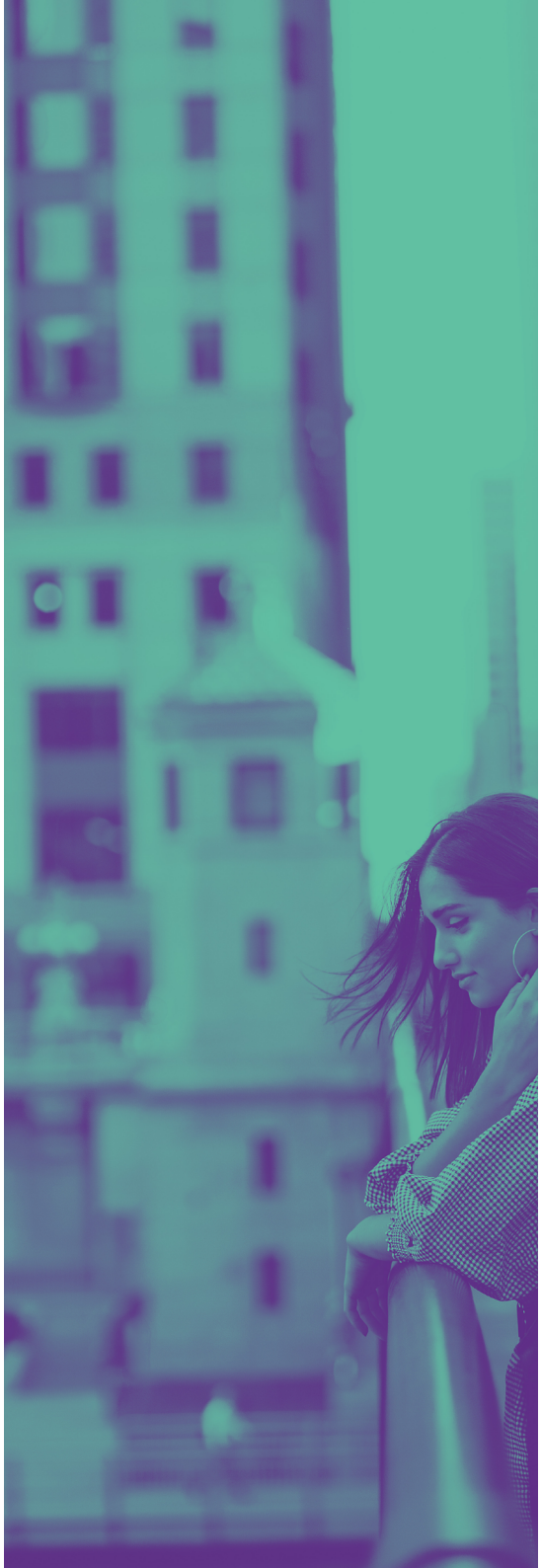

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PUBLIQUES

Gérées par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), les chambres dans les résidences universitaires publiques sont prioritairement accordées aux boursières et boursiers, ou étrangères et étrangers dont le foyer fiscal est situé en France depuis au moins 2 ans et aux étudiantes et étudiants en master 2.

Attribution des chambres

- Pour les étudiantes et étudiants en échange

Les étudiantes et étudiants internationaux en échange doivent faire part de leur souhait d'obtenir une chambre lors de leur inscription en ligne à l'Université.
Attention ! **Le nombre de places étant limité, toutes les demandes ne peuvent malheureusement pas être satisfaites.**

- Pour les étudiantes et étudiants hors-échange

Complétez votre demande de Dossier Social Étudiant (DES) sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr

Combien ?

De 150€ à 450€/mois et par personne selon le bien (éventuelles aides au logement non déduites).

Les biens

Des chambres simples meublées de 9m² avec des sanitaires collectifs aux appartements T5 de 70m² en colocation selon la résidence.

Aide au logement

Si vous êtes hébergés dans une résidence CROUS vous pourrez recevoir une aide au logement.

Vous n'avez pas pu avoir une place pour la rentrée ?

Pensez à la location de « courte durée »
Si vous n'avez pas fait votre demande avant le 31 mai ou si vous n'avez pas reçu une place pour l'année, à partir de fin octobre vous pouvez faire une demande de logement de courte durée (jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours).

Questions ? Contactez le CROUS

Service des étudiantes et étudiants étrangers à Lyon du lundi au vendredi de 9h à 17h.
9 rue de la Madeleine, 69007 Lyon
Tel : 04.72.80.13.26 ou 13.37
www.crous-lyon.fr

LOKAVIZ,
La centrale du logement étudiant

Hébergement étudiante et étudiant mis en ligne par les CROUS. Le site diffuse des annonces de logements de particuliers ou de résidences CROUS. Pour les voir, vous devrez justifier de votre statut étudiant et vous inscrire sur le site **www.lokaviz.fr**

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PRIVÉES

Plus chères que les logements universitaires publics, les résidences universitaires privées sont souvent la solution la plus facile et pratique pour les étudiantes et étudiants internationaux.

Selon la résidence, vous pouvez trouver un studio ou une chambre en colocation.
Attention aux services inclus (internet, meubles, etc.), toutes les résidences ne proposent pas les mêmes services.

Avec plus d'une cinquantaine de résidences autour de Lyon, il y a de nombreuses places à trouver ! Ci-dessous, une liste non-exhaustive d'agences gérant des résidences universitaires privées dans le Grand Lyon.

ADELE (moteur de recherche)
Plus de 100 résidences universitaires privées dans l'Agglomération Lyonnaise (Vénissieux, Villeurbanne et Bron compris)
www.adele.org

CAP'ETUDES
Loyer de 391€ à 586€/mois.
Tél : 04 75 81 83 83
contact@cap-etudes.com
www.cap-etudes.com

FAC-HABITAT
(Résidence la Guillotière)
Loyer de 418€ à 706€/mois.
14, rue du Dr Crestin, 69007 Lyon
Tél : 04 37 65 87 01
lyon@fac-habitat.com
www.fac-habitat.com

CARDINAL CAMPUS
Loyer de 360€ à 950€/mois.
Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.cardinalcampus.fr

GESTETUD
Loyer de 460€ à 740€/mois.
Contacts spécifiques pour chaque résidence, disponibles sur le site : www.gestetud.fr

POPINNS
Loyer de 280€ à 560€/mois.
Tél : 04 72 78 03 04
www.popinns.org

LES ESTUDINES
Loyer de 490€ à 900€/mois.
Contacts par résidence disponible sur :
www.estudines.com/ns-contacter.html

LES STUDELITES
Loyer de 408€ à 990€/mois.
Frais de dossier gratuits sur 4 résidences.
Tél : 04 75 40 80 25
Contacts par résidence disponibles sur :
www.studelites.com

ODALYS CAMPUS
Résidence Lyon Confluence
Loyer de 520€ à 890€/mois.
Frais de dossier réduit.
7 cours bayard, 69002 Lyon
Tél : 04 78 82 49 02
lyon@odalys-campus.com
www.odalys-campus.com

STUDEA NEXITY
Loyer à partir de 440€/mois.
Frais de dossier gratuits sur 4 résidences.
Contacts par résidences disponibles sur :
www.nexity-studea.com

STUDILOGE
Loyer de 499€ à 758€/mois.
45 Chemin du Moulin Carron
69570 Dardilly
Tél : 04 37 23 11 62
Contacts par résidences disponibles sur :
www.studiloge.fr

OXANCE
Loyer de 392€ à 811€/mois.
Marie TOBBI - Service Logements Lyon
Tél : 04 76 20 44 66
logement@mfrs.fr
www.oxance.fr

LES BELLES ANNÉES
Loyer de 476€ à 999€/mois.
Tél : 04 78 17 14 11
contact@lesbellesannees.com
www.lesbellesannees.com

YOUFIRST CAMPUS
Loyer de 599€ à 908,67€/mois
Tél : +33 (0)1 40 40 64 10
campus.youfirst.co/fr

ADOMA
Loyer de 466,71€ à 606,88€
Tél. : +33 (0)1 40 61 42 00
www.adoma.cdc-habitat.fr

RÉSIDENCE LE PRÉPARC
Loyer de 530€ à 805€
Tél : +33 (0)4 78 24 35 70
residence-preparc@outlook.fr
www.residence-preparc.com

RÉSIDENCE LOGIFAC
Loyer à partir de 464,31€
Tél : +33 (0)4 81 68 21 00
www.logifac.fr

RÉSIDÉTAPE
Loyer de 394€ à 723€
Tél : +33 (0)1 48 99 99 48
www.residetape.fr

ASSOCIATION PARME
Loyer de 432,57€
Tél. : +33 (0)9 70 75 33 25
Associationparme.fr

INITIALL IMMO
Loyer à partir de 196€
Tél. : +33 (0)4 72 89 22 22
www.initiall.immo

FOYERS POUR ÉTUDIANTS

Il existe des possibilités de logement étudiant qui sont offertes par des communautés ou des congrégations religieuses.

Ces résidences offrent un logement à partir de 575€ (charges comprises), incluant la demi-pension (petit-déjeuner et repas du soir, du lundi au samedi matin).

Retrouvez sur ces sites plusieurs foyers pour étudiants à Lyon :

www.foyers-etudiants-lyon.com
www.unme-asso.com
Il s'agit d'un particulier qui loue directement ou via une agence son logement. Les offres sont nombreuses et il existe une variabilité importante en termes de prix et de qualité.

- www.lokaviz.fr
- lyon.info-jeunes.fr

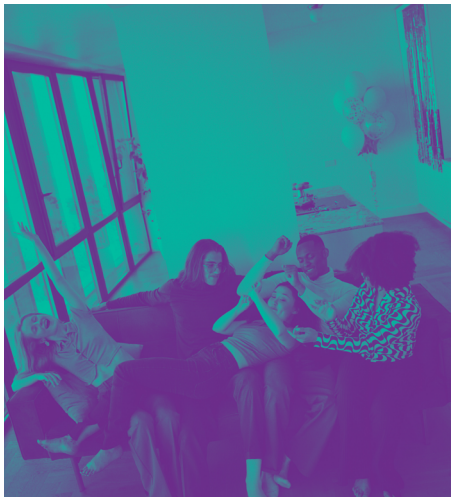

LES LOGEMENTS DANS LE PARC PRIVÉE (VIA PARTICULIER OU AGENCE)

- www.seloger.com
- www.leboncoin.fr
- www.paruvendu.fr
- www.spotahome.com
- www.studapart.com
- www.loueralyon.free.fr
- www.info-jeunes.fr
- www.immojeune.com
- www.amastas.com
- logement-etudiant.com
- student-place.com

HABITATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET SOLIDAIRES

Le logement intergénérationnel et/ou solidaire demande votre implication dans la vie quotidienne du logement mais vous offre également de riches

LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS ET SOLIDAIRES

expériences qu'on ne trouve pas ailleurs.

Ces résidences vous offrent un hébergement à tarif réduit en échange de services (d'entretien du bien, du temps passé avec votre « colocataire » pour les programmes de logement intergénérationnel ou votre participation à des actions solidaires via du bénévolat).

Pour accéder à ces logements il faut déposer un dossier (les frais associés restent très abordables), et éventuellement passer un « entretien » afin de rencontrer vos futurs colocataires.

- www.habitat-humanisme.org
- leparisolidairelyon.org
- afev.org
- fr-fr.roomlala.com
- www.colibree.fr
- www.timetcolette.fr
- ensemble2generations.fr
- www.crous-lyon.fr
- www.cohabilis.org
- caracol-colocation.fr
- student-place.com
- maisonarticle-1.eu
- generationsetcultures.fr

HABITATIONS FAMILIALES

L'étudiante ou l'étudiant est logé dans une famille contre des services rendus comme du babysitting, du soutien scolaire, de l'aide aux devoirs, etc.

Le loyer est significativement bas ou inexistant. Il faut bien regarder les conditions de logement fixées par le particulier.

- cohomly.com
- www.toitchezmoi.com
- www.pap.fr

LA COLOCATION

Ne donnez jamais d'argent pour accéder à une annonce ou aux coordonnées du propriétaire.

- www.adele.org
- www.immojeune.com
- www.lesiteimmo.com
- www.appartager.com
- www.location-etudiant.fr
- www.pap.fr
- www.lacartedescolocs.fr
- www.seloger.com
- www.leboncoin.fr
- www.paruvendu.fr
- www.spotahome.com
- www.studapart.com
- www.locservice.fr
-www.initiall.immo
- www.locetcoloc.fr
- www.colocation-adulte.fr
- erasmusplay.com/fr

LES INTERMÉDIAIRES

CRIJ
66 Cours Charlemagne | 69002 LYON
Tél : 04 72 77 00 66
www.crijrhonealpes.fr

CLLAJ LYON
3, rue de l'Abbé-Rosier | 69001 Lyon
Tél: 04 72 07 87 17
www.rhonealpes-uncllaj.org/lyon

CROUS
59, rue de la Madeleine | 69007 LYON
Tél : 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr/logements/

CLLAJ DE L'EST LYONNAIS
8, rue du 8 mai 1945 | 69800 St Priest
Tél : 04 37 25 02 19
www.rhonealpes-uncllaj.org/est-lyonnais/

LA COLOCATION

ASSOCIATIONS

ESN COSMO LYON
Maison des Etudiants
25 rue Jaboulay | 69007 Lyon
Tél : 04 37 37 43 00
contact@cosmolyon.com
https://lyon.esnfrance.org/

IStudent LYON
Facebook.com/lyon.erasmus
contact@istudent.fr
http://istudent.fr/

LA SOUS-LOCATION

QU'EST-CE QUE LA SOUS-LOCATION ?

Si vous louez un bien – un studio, un appartement ou une chambre en colocation, sans signer un bail (un contrat de location), vous êtes considéré comme étant en sous-location. Même si vous êtes en contact avec le/la propriétaire lui/elle-même, si vous ne signez pas de contrat, vous êtes en sous-location.

La sous-location est interdite en France, sauf si le/la propriétaire de l'appartement (un particulier ou une régie) donne en amont son accord. Si vous sous-louez un bien sans l'accord du/de la propriétaire, vous ne bénéficierez donc pas des protections ou des aides proposées aux locataires (CAF, assurance de vos biens, etc.).

Bonne nouvelle : Sous-louer avec accord du/de la propriétaire est de plus en plus courant en France ! Et c'est une bonne nouvelle pour les étudiantes et étudiants qui participent à des échanges internationaux !

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants partant en échange ou partant pour faire un stage (à l'étranger ou simplement dans une autre ville française) ne cesse d'augmenter. Qui dit départ en échange ou en stage, dit départ temporaire. Quand on a envie de partir, on n'a pas toujours envie de rendre la clé d'un appartement même si la location est certes onéreuse, car retrouver un appartement peut s'avérer difficile.

En réponse à ce besoin, un grand nombre d'entreprises proposant de faciliter « l'échange » d'appartements s'est développé.
Selon les modalités, il n'est pas toujours nécessaire de procéder à un véritable échange : vous pouvez laisser votre appartement à la location pour d'autres étudiantes et étudiants ou non (uniquement si vous le souhaitez), et chercher un appartement dans votre ville d'accueil. Ces logements peuvent être disponibles pour quelques jours, un semestre, ou une année. Afin de profiter de ce service, vous n'êtes pas obligé d'avoir mis à la location votre appartement d'origine.
Voici des exemples :

Housing Anywhere
Courte durée, semestre, ou année possible
www.HousingAnywhere.com

Student place via son dispositif Switch my room
Plateforme de location et sous-location entre étudiantes et étudiants
student-place.com

Swwitch
Une agence spécialisée dans la sous-location
swwitch.fr

VISITER UN LOGEMENT

LES QUESTIONS À POSER

Avant la visite, préparez vos questions afin de ne manquer aucun élément et de vérifier si le logement correspond bien à l'annonce.
Demandez un premier rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agente ou agent immobiler etc.) et ayez en tête ces quelques questions.
Faites-vous confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

- Quelle est la surface du logement en m² ?
- Est-ce un logement meublé ou non meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- À combien s'élève le loyer ?
- Dans quel quartier se situe-t-il et quels sont les transports en commun aux alentours ?
- Que comprennent les charges ? (Attention : les charges n'incluent pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage !)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Faut-il un garant ? Si oui, est-ce que vous acceptez les garants comme Visale ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires, frais de dossier, etc.) ?
- Si vous êtes en situation de handicap : quels sont les accès au bâtiment et/ou étages (escaliers, ascenseur, etc.) ? L'accès au bâtiment est-il adapté ?

LES QUESTIONS POSSIBLES DU BAILLEUR

Le bailleur aura quelques questions à vous poser durant votre premier entretien avec lui (par téléphone ou mail) et pendant la visite du logement. Soyez prêt à répondre à ces éventuelles questions afin de ne pas être pris au dépourvu. Si à la fin de la visite, le logement vous plaît, ayez votre dossier locatif déjà prêt afin de procéder immédiatement à la signature du bail.

- Êtes-vous étudiante ou étudiant ? salariée ou salarié ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Physique ou Visale ?
- Êtes-vous déjà locataire ?

VOTRE FICHE DE VISITE

Avec l'aide de cette fiche pour vous guider lors de vos visites de logement, vous pourrez faire attention aux détails et questionnements qui doivent vous orienter dans la détermination de votre choix d'habitation. Cette fiche est à titre indicatif, vous pouvez la personnaliser selon vos besoins.

Informations pratiques du logement	
Contact bailleur/propriétaire (nom + numéro de téléphone)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
Description du logement	
Type (studio, T1, etc.)	
Vide / meublé	
Seule ou seul / colocation	
Étage	
Ascenseur / escalier	
Les frais de logement (obligatoires/supplémentaires)	
Loyer	
Charges (quelles charges incluses ?)	
Dépôt de garantie (montant)	
Frais (dossier / agence)	
Vos impressions personnelles	
L'ambiance du logement	
Voisinage	
Pièces (personnelles/communes)	

EMMÉNAGER DANS SON APPARTEMENT

AVANT D'EMMÉNAGER

CONNAÎTRE SES DROITS

En tant que locataire étudiant, vous avez des droits que votre bailleur se doit de respecter.
Vos droits peuvent concerner votre bail, votre logement et votre vie quotidienne dans votre logement.

Vos droits en tant que locataire :

- Vous devez disposer d'un logement décent et en bon état afin que vous puissiez y habiter en toute sécurité ;

- Le propriétaire s'occupe des grosses réparations dans le logement et dans les parties communes de l'immeuble ;

- Le propriétaire doit vous tenir informé s'il décide de réviser le loyer dans le contrat de location ;

Annuaire des contacts

Si vous avez des questions concernant vos droits et devoirs en tant que locataire, renseignez-vous auprès des agences ci-dessous.

ADIL du Rhône – Lyon
9, rue Vauban, 69006 Lyon
Pour prendre rende-vous :
Tél : 04.78.52.84.84

Agence d'Information sur le Logement du Rhône, l'ADIL offre un conseil complet et personnalisé en matière de logement : relations avec les professionnels, démarches pour obtenir un logement social, contrats, assurances bail, loyer et charges, accession à la propriété. C'est une mine d'informations sur les aspects juridiques, financiers ou fiscaux. Elle offre également une présentation de l'offre de logements.
www.adil69.org

ANIL
Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
www.anil.org

ADELE
Association pour le Développement Économique du Logement Étudiant
www.adele.org

LOCA-PASS
Vous aide à devenir locataire :
www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

CONSTITUER SON DOSSIER LOCATIF

Dans l'optique d'un emménagement, vous devez constituer votre dossier locatif. Vous devez préparer ce dossier bien avant votre recherche de logement et/ou visite. Mieux vous êtes préparés, plus rapidement vous trouverez un logement qui corresponde à vos attentes.

Check-list des formalités

Les pièces constituants le dossier locatif qui vous seront la plupart du temps demandées sont :

DOCUMENTS À FOURNIR

La photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)

Votre justificatif de situation (carte étudiante ou certificat de scolarité)

Votre relevé d'identité bancaire (RIB)

Un justificatif de domicile signé et daté de moins de 3 mois. *

Vos justificatifs de ressources (avis d'imposition, contrat de travail, trois derniers bulletins de salaire, etc.) **

Un acte de caution (Garant) par une personne physique ou morale ou la caution Visale

* Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir ce document, veuillez fournir en remplacement un document écrit expliquant votre situation et une déclaration sur l'honneur de domicile.

** Dans le cadre d'un stage ou d'un échange universitaire, vous pouvez fournir votre convention de stage ou votre lettre d'admission pour votre mobilité d'études à Lyon 2.

Trouver un garant

La plupart des propriétaires exigent une garante ou un garant. Cette personne peut être soit un résident en France (personne s'engageant à payer votre loyer si vous ne pouvez pas le faire), soit un organisme français prêt à se porter garant pour vous.

GARANT PHYSIQUE

Qu'elle/il soit de nationalité française ou non, si vous avez une garante ou un garant résidant en France, voici une liste indicative (mais pas définitive) des documents qu'elle/il doit fournir :

- Copie du livret de famille
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Photocopie des 3 derniers justificatifs de ressources (en règle générale, la/le propriétaire demande que la/le locataire ou sa/son garant justifie des revenus mensuels nets, c'est-à-dire après déduction des impôts, d'un montant supérieur ou égal à 3 fois la somme du loyer).
- Photocopie de la dernière quittance de loyer ou de la taxe foncière (si propriétaire)
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente
- Photocopie de la carte d'identité

Vous n'avez pas de garante ou de garant résidant en France ?

VISALE

Le dispositif VISALE est accessible à toutes les étudiantes et tous les étudiants de moins de 30 ans, quelle que soit la nature de leur logement (bailleurs privés ou résidences étudiantes).

VISALE est un dispositif d'Action Logement gratuit. Pour toute demande de résidence universitaire auprès du CROUS, la démarche VISALE est obligatoire pour les étudiantes et étudiants en échange.
Pour plus d'informations consultez le site www.visale.fr

Conseil : **si vous avez plus de 30 ans et que vous n'avez pas de garante ou de garant physique, vous pouvez vous tourner vers votre banque ou des plateformes privées Garant me.**

CAUTION BANCAIRE

La banque s'engage à régler les loyers non-payés par le/la locataire (désormais détentrice/détenteur d'un compte dans ladite banque).

Vous serez obligés de bloquer une certaine somme d'argent, éventuellement négociable. La somme d'argent qu'il faut bloquer dépend de la banque, mais elle est calculée sur un certain nombre de mois de loyer (l'équivalent de quelques mois de loyer jusqu'à une somme équivalente au montant du loyer pour la durée du bail).

Les frais de dossiers oscillent entre 20 et 100€. Les contrats sont soumis à un tarif annuel équivalent de 1 à 2% de 12 mois de loyer pour un an de caution bancaire.

AVANT D'EMMÉNAGER

LE CONTRAT DE BAIL

Le contrat de bail est le document qui stipule tous les éléments concernant le logement que vous allez occuper. Vous trouverez normalement les informations suivantes dans votre contrat :

- Le nom et l'adresse du propriétaire et de son mandataire ;
- Le nom du locataire ou des locataires ;
- La mention "bail d'habitation" ;
- La date à laquelle le contrat de bail commence à s'appliquer et sa durée ;
- La description précise du logement et de ses équipements (adresse, surface habitable, balcon, etc.) ;
- Le montant du loyer et ses modalités de paiement (virement, etc.) ;
- Le montant du dépôt de garantie ;
- Le montant du dernier loyer acquitté par le précédent locataire ;
- L'état des lieux d'entrée et l'attestation d'assurance habitation qui seront annexés au contrat de bail lors de sa signature.

Attention : le bailleur n'a pas le droit de faire figurer sur le contrat de bail :
> une assurance habitation de son choix, qu'il vous impose ;
> l'interdiction de visites de personnes qui ne vivent pas habituellement sous votre toit ;
> de vous tenir responsable automatiquement pour toutes dégradations constatées dans le logement ;
> de vous imposer le mode de paiement du loyer.

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie est une somme versée avant votre entrée dans le logement. Cette somme doit être versée directement au bailleur par le locataire ou par un organisme intermédiaire comme Action logement ou Fonds de Solidarité pour le Logement. Le montant doit figurer dans le contrat de bail lors de sa signature. La somme peut varier entre 1 ou 2 mois de loyer hors charges (selon si le logement est meublé ou vide).

Le versement de cette somme permet de couvrir les éventuelles dégradations constatées lors de l'état des lieux de sortie et qui vous seront imputables. Les dégradations liées à l'usure normale du logement ou déjà constatées lors de l'état des lieux d'entrée ne constituent pas des raisons pour le non-remboursement du dépôt de garantie.

Cette somme vous sera restituée dans son intégralité ou en partie au plus tard 2 mois après votre départ effectif du logement et la remise des clefs.

En cas de refus du bailleur de vous restituer le dépôt de garantie sans motif valable, trouvez la démarche à suivre sur **le site du service-public.fr**

L'ACTE DE GARANTIE

L'acte de garantie financière, souvent confondu avec le dépôt de garantie, ne se traduit pas par un versement d'argent au propriétaire. Il s'agit d'un document juridique qui stipule qu'une personne ou un organisme, appelé garant financier ou tiers garant, s'engage par écrit à payer les loyers en cas de manquement ou incapacité du locataire principal. Le garant désigne donc la personne ou l'organisme prenant cette responsabilité.

Pour plus d'infos, consultez le site du **service-public.fr**

AVANT D'EMMÉNAGER

L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

L'état des lieux d'entrée doit être réalisé lors de la remise des clés (souvent le jour de la signature du bail) et être joint au contrat de bail. C'est une étape primordiale car la restitution de votre dépôt de garantie dépend de ce document.

Le bailleur et le locataire doivent établir l'état des lieux ensemble, signer le document et l'établir un double exemplaire pour chaque partie. Il doit figurer dans ce document la description précise du logement en des termes clairs.

Il est important de tout noter clairement et en détail (l'état des sols, des plafonds, les équipements, tâches, fissures...) pour éviter tout litige au moment du départ (état des lieux de sortie). Soyez très attentive et attentif aux éventuelles dégradations et informez l'agence ou le/la propriétaire dès que vous notez un problème. Si les dommages ou défauts ne sont pas notés dès le début, le/la propriétaire peut décider de conserver une partie ou l'intégralité de la caution.

Conseil : photographiez les dégradations du logement et ajoutez-les à la fiche d'état des lieux d'entrée qui sera annexée au contrat de bail. Veillez bien à ce qu'il y ait deux versions identiques : une pour vous et une pour le bailleur.

S'INSTALLER DANS SON LOGEMENT

Prendre une assurance habitation

La souscription à une assurance habitation est obligatoire avant l'entrée dans le logement et sera exigée avant la signature du bail.

L'assurance habitation permet de vous protéger financièrement des éventuels dommages que votre logement ou vos biens personnels pourrait subir (inondation, incendie, etc.)

L'assurance responsabilité civile peut être incluse dans votre contrat d'assurance habitation

La responsabilité civile peut être exigée lors de sorties scolaires.

Comment souscrire à une assurance habitation étudiant ?

Vous devez évaluer vos besoins spécifiques avant de choisir votre assurance habitation. Ensuite, il faut que vous compariez les offres et que choisissiez la plus avantageuse pour vous.

Vous pouvez souscrire une assurance habitation auprès de :

- D'une compagnie d'assurance privée (SMERRA, LMDE, HEYME,etc.)
- De votre banque

Vous pouvez également comparer les offres en ligne grâce à des sites spécialisés comme selectra.info ou lelynx.fr.

S'INSTALLER DANS SON LOGEMENT

OUVRIR LE GAZ, L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ

Si l'eau, le gaz et l'électricité ne sont pas inclus dans les charges, c'est-à-dire dans le loyer du logement, alors il vous faudra faire les démarches nécessaires pour avoir accès à ses commodités.

Ces procédures se font par téléphone ou sur internet. Vous aurez besoin du numéro du compteur et éventuellement du nom de la/du locataire précédent..

- **GDF SUEZ (gaz) : 09 69 399 993 * ou particuliers.engie.fr**
- **EDF (électricité) : 3004 ou edf.fr**
- **Direct Energie (gaz et/ou électricité) : 0 970 806 969 * ou www.totalenergies.fr**
- **Veolia (eau) : 0 810 000 777 * ou eau.veolia.fr**
- **Eau du Grand Lyon (eau) : 09 69 39 69 99 * ou agence.eaudugrandlyon.com**

*** numéro payant - prix d'un appel local par minute**

SE MEUBLER

Il n'est pas toujours évident de se meubler lors de son installation dans son logement, notamment si vous allez habiter dans un logement non meublé. Voici quelques bons plans pour se meubler et s'équiper pas cher :

Acheter d'occasion

Il vous coûtera moins cher d'acheter des équipements ou meubles de seconde main, d'autant plus que vous ne pourrez pas forcément ramener les objets que vous avez acheté une fois le cycle de vos études dans le supérieur terminé. Il vaut donc mieux acheter des objets fonctionnels que des objets neufs.

- **emmaus-lyon.org**
- **www.fndsa.org**
- **www.leboncoin.fr**
- **rhone.envie.org**
- **trira.com**
- **donnons.org**
- **www.geev.com**
- **mytroc.fr**
- **www.visiterlyon.com**
- **www.armeedusalut.fr**
- **www.pucesducanal.com**

Prêt, troc ou don d'objets

Certaines associations ont mis en place des bourses aux objets pour les étudiantes et étudiants les plus précaires afin de leur permettre de s'équiper sans débourser d'argent ou alors à très bas prix.

- esnlyon.org
- **www.eco-loc.com**
- www.helloasso.com
- www.toutdonner.com
- donnons.org
- **www.geev.com**

ABONNEMENT TÉLÉPHONIQUE ET INTERNET

Si vous souhaitez ouvrir une ligne internet (pas toujours inclus dans les charges du logement) et une ligne téléphonique, il vous faudra faire le nécessaire auprès d'un opérateur téléphonique/internet : Orange, SFR, Bouygues, Free, Sosh, etc

QUITTER SON LOGEMENT

Vous avez fini vos études à Lyon ?
Vous déménagez bientôt ?
Avant de quitter votre logement, il vous faudra anticiper quelques démarches afin de partir l'esprit tranquille.

Prévoir son départ

Il est important de respecter le mois de préavis indiqué dans le contrat de bail. Le mois de préavis correspond au délai à respecter entre la notification du départ du locataire et la date du départ effectif du logement.

Vous devez envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à votre propriétaire ou à l'agence de location au moins 1 mois à l'avance pour le prévenir de votre départ (délai de 3 mois si votre logement se situe en dehors de Lyon et de son agglomération)

Pensez à déclarer le changement de votre adresse en ligne et en une seule opération auprès de plusieurs organismes (CPAM, CAF, EDF, etc.) sur le site du service-public.fr

L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Avant de convenir d'un jour pour effectuer l'état des lieux, vous devez bien nettoyer l'appartement et vérifier si vous n'avez pas fait de dégâts, sinon vous devez effectuer les réparations nécessaires (ex : réparer un robinet).

Lors du jour de l'état des lieux de sortie, vous devez être accompagné du bailleur. Ensemble, vous allez convenir d'un jour pour faire le tour du logement avec la fiche de l'état des lieux d'entrée, donc munissez-vous bien d'une copie de ce document. Vous devez pouvoir faire la comparaison entre l'état du logement constaté à l'entrée et à la sortie des lieux.

Renseignez-vous auprès de l'agence ou du bailleur pour savoir ce qui vous sera exactement demandé pendant l'état des lieux de sortie.

Résilier les contrats et abonnements

N'oubliez pas de résilier vos abonnements (téléphone/internet) et vos contrats d'eau, d'électricité, de gaz auprès des fournisseurs auxquels vous avez souscrit un abonnement afin de ne pas continuer à payer pour un logement que vous n'occupez plus. Anticipez vos démarches en vous y prenant 1 ou 2 mois à l'avance.

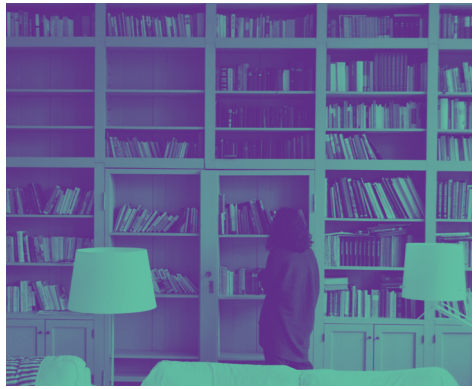

LA RESTITUTION DU DÉPÔT DE GARANTIE

Le bailleur doit vous restituer le dépôt de garantie dans un délai de 1 mois après l'état des lieux et la remise des clefs ou 2 mois après si le bailleur a constaté des dégradations et qu'il doit les déduire du montant du dépôt de garantie.

En cas de conflit, vous pouvez trouver des renseignements auprès des associations de droit ou sur le site du service-public.fr

DÉFINITIONS ET LEXIQUE

Assurance Multirisques Habitation : Elle vous couvre en cas de dommages causés à votre logement ou vos affaires.

Bail : Contrat de location établi entre le/la propriétaire et le/la locataire précisant leurs droits et obligations respectifs.

Canut : Un style spécifique du quartier de la Croix Rousse, ce sont des anciens lieux de travail des tisseurs de soie connus pour leurs plafonds très hauts désormais reconvertis en appartement.

Dépôt de garantie : Somme d'argent à payer lors de la signature du bail, qui est restituée au/à la locataire lorsque celui/celle-ci libère les lieux s'il/elle a bien payé son loyer et n'a rien détérioré dans l'appartement (au moins égale à un mois de loyer).

Chauffage : Le système de chauffage peut marcher au gaz naturel ou à l'électricité. Le chauffage électrique est souvent plus coûteux que le chauffage au gaz.

Charges Comprises : Certains biens incluent les charges (électricité, eau, chauffage) dans le montant total du loyer.

Duplex : Un appartement sur deux étages.

Équipé ou Non-Équipé : La cuisine peut être équipée d'un four, un frigo, etc., ou pas. Souvent les cuisines « non-équipées »
n'ont qu'un évier avec un placard en dessous.

État des lieux (d'entrée et de sortie) : Document signé par le/la propriétaire (ou la régie = la société chargée de la gérance immobilière pour en assurer l'entretien et la perception des loyers et charges) et le/la locataire, qui décrit l'état de l'appartement.

Frais de dossier : Frais à payer si vous louez votre logement par le biais d'une agence immobilière (environ 12 à 15 € par mètre carré de surface habitable).

Garant : Personne résidant en France ou une organisation qui se porte caution.

Meublé vs. Non-Meublé : Un appartement meublé est loué avec tout ce qu'il vous faut pour vivre déjà installé (canapé, lit, bureau). Dans un appartement non-meublé vous devez mettre vos propres meubles.

Attention : Les appartements meublés peuvent être plus chers car vous cotisez pour l'usure normale et la caution est également plus chère.

Mezzanine : Un appartement avec un « étage » ouvert sur l'espace en bas suffisamment haut pour permettre la circulation.

Quittance de loyer : Document sur lequel sont indiquées les sommes versées par le locataire pour une période concernée.

Régie : Agence immobilière.

ANNEXES

Consultez la carte interactive de la ville de Lyon avec les niveaux de prix des logements selon leur zone géographique

Téléchargez l'application mobile TCL afin de vous orienter plus facilement dans la métropole de Lyon et dans ses transports en commun

NUMÉROS UTILES

115 : pour obtenir toutes les informations sur les hébergements d'urgence et les besoins de première nécessité

112 : secours depuis un téléphone portable

15 : Samu

17 : Police-gendarmerie

18 : Pompier

04 72 11 69 11 : Centre anti-poison

CRÉATION - Année universitaire 2024-2025
Direction des Relations Internationales
Direction de la Communication - Université Lumière Lyon 2

© CRÉDITS IMAGES
Alexis Grattier / Jake Ingle / Katarzyna Bialasiewicz / Radu Marcusu / Tristan Deschamps / Direction de la communication Lyon 2

CONTACT : accueil-bei@univ-lyon2.fr

Direction des Relations Internationales

Bureau des étudiant.es internationaux

Bureau MDE.107 | Maison de l'étudiant | Campus Porte des Alpes | Bron

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.